

## **Declaration de L'UGTCI: Le Deversement Des Dechets Toxiques A Abidjan**

Sur convocation du Camarade Secrétaire Général, ADE-MENSAH, le Comité Exécutif s'est réuni en session extraordinaire le 18 septembre 2006 à la bourse du travail à l'effet d'analyser le seul point inscrit à son ordre du jour et relatif aux déchets toxiques.

**Après un examen de la triste réalité des faits, qui en rajoute à la crise que traverse la Côte d'Ivoire, le Comité Exécutif a relevé avec regret leur gravité.**

CONSIDERANT QUE les déchets toxiques ne sont point des substances ordinaires manipulables sans aucun risque et que leur entrée en Côte d'Ivoire par le navire Probo Koala tient de la complicité manifeste de criminels que l'on devra débusquer.

NOTANT QUE avec amertume que le laxisme, l'indiscipline, l'affairisme, le manque de conscience et d'esprit citoyen a conduit à l'avènement d'intérêts sordides car à cet égard, bien une dizaine de morts ont été enregistrées au grand désarroi des familles.

CONSIDERANT QUE les sites de déversement identifiés pourraient ne pas être les seuls, eu égard aux émanations d'odeurs suffocantes constatées çà et là, faisant craindre une catastrophe aux conséquences imprévisibles.

CONSIDERANT QU'AU titre des mesures préventives, la présence de déchets toxiques a contraint certains employeurs à fermer leurs entreprises sur une période dont la durée des plus aléatoires est préjudiciable à plus d'un titre, à l'économie ivoirienne.

NOTANT QUE avec regret que pour des mesures préventives des travailleurs et leurs familles ont dû quitter leurs habitations avec les risques de cambriolages des zones dites sinistrées par de douteux individus qui en temps normal troublaient déjà la quiétude des citoyens.

RELEVANT QUE des efforts ont été déployés par le Gouvernement afin que les soins les plus appropriés soient servis aux populations dans les formations sanitaires de quartiers et qu'il conviendrait par ailleurs de veiller à leurs approvisionnements conséquents en médicaments.

CONSIDERANT les risques sanitaires énormes qu'encourent les travailleurs et leurs familles dans le cadre de la chaîne alimentaire, d'autant plus qu'il n'est nullement exclu que des individus peu scrupuleux s'adonnent à un commerce éhonté de denrées alimentaires polluées et donc interdites à la consommation, mais qui seraient insidieusement introduits dans de nos circuits d'approvisionnement.

CONSIDERANT QUE depuis les événements relatifs aux déchets toxiques, la décharge d'Akouédo qui absorbe les ordures ménagères du tout Abidjan a été fermée et que faute d'enlèvement, la ville enregistre déjà un amoncellement inacceptable d'ordures dans toutes les communes.

NOTANT QUE l'opération de ramassage de ces déchets décidée par le Gouvernement a déjà démarrée et qu'en la matière, l'Etat a passé contrat avec des prestataires spécialisés tout en sollicitant l'appui et l'aide de la Communauté Internationale.

CONSIDERANT QUE que la démission du gouvernement et la suspension d'Autorités Administratives de leurs fonctions, sont certes des signaux forts, mais qu'il est urgent, que les Commissions d'Enquêtes tant Nationale, qu'Internationale s'engagent à faire toute la lumière sur cette triste affaire afin de situer les responsabilité et culpabilité.

**Au regard de tout ce qui précède, le Comité Exécutif de l'UGTCL,**

**S'INCLINE** Respectueusement devant la mémoire de toutes les victimes, tout en adressant ses condoléances les plus attristées, sa compassion et son soutien à leurs familles respectives.

**ADRESSSE** ses vœux de prompt rétablissement à toutes les personnes qui ont fait l'objet d'intoxication et qui en souffriraient encore aujourd'hui.

**CONDAMNE** avec vigueur la facilité avec laquelle les déchets toxiques sont entrés sur le territoire national malgré tous les verrous de sécurité prévus par les textes de la République de Côte d'Ivoire.

**S'INSURGE:** Contre tous ceux dont l'indiscipline, le laxisme et l'affairisme, sont à l'origine de cette catastrophe humanitaire et écologique que connaît le Pays.

**EXIGE** que les auteurs et commanditaires subissent la rigueur des Lois et Règlements, afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

**LANCE** un appel vibrant à son Excellence Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre.

**Leur demandant :**

1. La mise en œuvre d'un dispositif d'urgence, en vue de la protection de la nappe phréatique et des sources d'eau qui desservent Abidjan et ses environs.
2. Le ramassage systématique des déchets toxiques et la dépollution des zones concernées afin de lever tous risques sanitaires pour les populations.
3. L'assurance d'un plan de soins de proximité qui offre aux formations sanitaires, une dotation conséquente de médicaments aux fins d'une prise en charge gratuite des personnes infectées par les déchets toxiques.
4. Le redéploiement effectif des forces de sécurité avec tenues de protection pour la surveillance des zones d'habitation sinistrées que les travailleurs ont dû abandonner pour les raisons que l'on sait.
5. L'implication des Centrales Syndicales dans les Commissions Nationale et Internationale d'enquêtes.

**Invite:**

Le Gouvernement à négocier la réouverture de la décharge d'Akouedo aux fins de désengorger toutes les communes, car faute d'évacuation des ordures ménagères, les populations risquent d'être exposées à de nombreuses épidémies et autres calamités.

**Remercie et encourage:**

Toutes les bonnes volontés et les initiatives Nationales et Internationales qui à divers niveaux et qualité voudraient bien venir en aide à la Côte d'Ivoire.

**Convie par ailleurs :**

Les organisations syndicales affiliées à faire valoir leur solidarité et leur fraternité par des don et appui de toutes natures qui seront reçus et enregistrés au bureau ouvert à cet effet à la Bourse du Travail.

Fait à Abidjan, le 18 septembre 2006  
P/LE COMITE EXECUTIF

ADE-MENSAH François  
Le Secrétaire Général